

La décarbonation du chauffage des bâtiments

Analyse juridictionnelle

Septembre 2024 - Version 2.0



Auteurs

Aurélie Vérin

Analyste principale des politiques

[Alliance pour la décarbonation des bâtiments](#)

Mathieu Poirier

Directeur des politiques

[Alliance pour la décarbonation des bâtiments](#)

Pour citer ce document :

Vérin, A., Poirier, M. (2024). La décarbonation du chauffage des bâtiments - Analyse juridictionnelle.

Alliance pour la décarbonation des bâtiments. Version 2.0.

À propos de l'Alliance pour la décarbonation des bâtiments :

En tant qu'initiative de l'Accélérateur de transition, l'**Alliance pour la décarbonation des bâtiments (ADB)** est une coalition non partisane et intersectorielle qui œuvre pour inspirer et informer les dirigeants de l'industrie et du gouvernement, pour accélérer la transformation du marché et pour mettre le secteur du bâtiment sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction des émissions du Canada. L'ADB organise des conversations, mène des recherches inédites et identifie les obstacles structurels qui ralentissent la décarbonation des bâtiments, puis travaille avec ses partenaires pour les surmonter. Notre objectif est de créer un avenir où les bâtiments électrifiés font partie d'un système énergétique abordable et résilient qui **contribue à un Canada prospère, durable et décarboné**. L'une des principales stratégies de transformation du marché de l'ADB consiste à renforcer la capacité d'analyse du secteur du bâtiment.

À propos de l'Accélérateur de transition

L'**Accélérateur de transition** est une organisation pancanadienne qui a pour mission de soutenir la transition du Canada vers la carboneutralité tout en répondant à des enjeux sociétaux. Par le biais de sa méthodologie en quatre étapes, l'Accélérateur collabore avec des groupes innovants pour proposer de nouvelles visions d'un avenir carboneutre, qui soit socialement et économiquement souhaitable. Nous nous efforçons ensuite d'élaborer des trajectoires de transition crédibles et convaincantes pouvant faire de ces visions une réalité. Le rôle de l'Accélérateur est celui d'un facilitateur et d'un multiplicateur de force, formant des coalitions pour prendre des mesures vis-à-vis de ces trajectoires et ainsi faire avancer le changement sur le terrain.

Joignez-vous à nous !

Si vous soutenez la mission de l'ADB et souhaitez être informés de nos recherches futures, nos bulletins d'information et nos événements, pour savoir comment devenir partenaire, ou pour savoir comment vous pouvez aider à accélérer l'électrification des bâtiments, veuillez visiter buildingdecarbonization.ca/fr, ou contactez-nous à info@buildingdecarbonization.ca.

Introduction

En janvier 2024, nous avons publié notre première analyse juridictionnelle, qui a examiné les mesures politiques visant à éliminer le recours aux combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments. Ce rapport est une version mise à jour, qui présente notre compréhension des politiques en vigueur en août 2024, avec toutes les mises à jour détaillées dans l'[Annexe A](#).

La popularité croissante des thermopompes souligne l'importance de mettre en place un cadre réglementaire approprié pour faciliter la transition vers un chauffage décarboné.

De nombreuses initiatives émergent pour promouvoir les bâtiments tout électriques et l'abandon des équipements de chauffage fonctionnant aux combustibles fossiles. Des provinces et des municipalités du Canada mettent en œuvre des mesures visant à restreindre ou interdire l'utilisation ou l'installation de systèmes de chauffage aux combustibles fossiles, telles que des interdictions ou des programmes d'abandon graduel de ce type de combustible. Dans ce contexte, le présent document :

- fournit une **analyse juridictionnelle des politiques liées à la décarbonation et à l'électrification du chauffage des bâtiments**. Cette analyse recense les efforts déployés au niveau municipal et provincial au Canada pour éliminer progressivement les combustibles fossiles et accélérer l'électrification des bâtiments;
- vise à **identifier les autorités compétentes et les pistes possibles pour s'engager** dans l'élimination des combustibles fossiles et une électrification accélérée;
- présente un **éventail de solutions afin de réduire la dépendance envers les combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments**, sans pour autant favoriser une voie d'élimination en particulier. Les différentes approches stratégiques ciblent la source d'énergie, les équipements ou les émissions de gaz à effet de serre (GES). Malgré leurs différences, ces initiatives tendent collectivement à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et à accélérer la décarbonation des bâtiments.

Une liste détaillée des initiatives en cours est fournie à l'[Annexe B](#), décrivant chaque initiative et la date cible d'élimination correspondante. Cette base de données fait ressortir le renforcement des actions climatiques de certaines municipalités et de quelques provinces en abandonnant progressivement les combustibles fossiles, et ce, à des rythmes différents. D'autres initiatives menées aux États-Unis et en Europe ont également été répertoriées dans le cadre de cette analyse, afin de donner un aperçu des approches clés adoptées dans d'autres zones.

Les résultats préliminaires indiquent une corrélation positive entre les actions fortes des gouvernements locaux et les codes provinciaux, mais une analyse plus approfondie est nécessaire pour évaluer l'efficacité de ces initiatives de décarbonation du chauffage des bâtiments.

Une vue d'ensemble au Canada

De nombreuses juridictions canadiennes ont mis en œuvre ou discutent des initiatives encourageant la conversion énergétique ou exigeant des bâtiments entièrement électriques, **les municipalités étant à l'avant-garde de ces initiatives au Canada** (voir la figure 1).

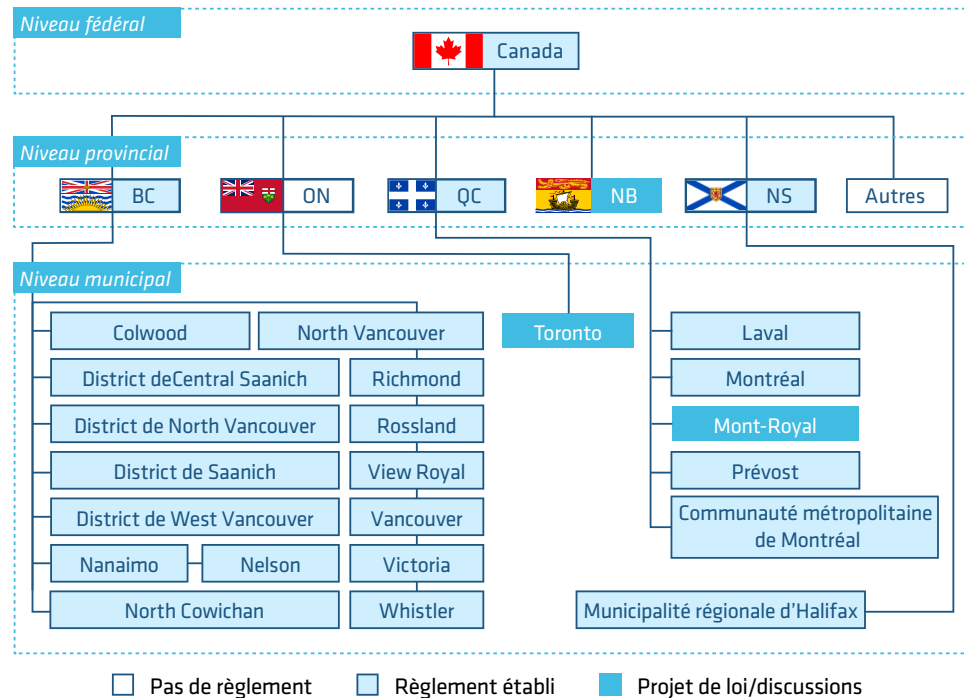


Figure 1 : Initiatives de réglementation sur la décarbonation du chauffage des bâtiments parmi les différents ordres de gouvernement.

Différentes approches politiques sont utilisées pour promouvoir la décarbonation du chauffage des bâtiments, en se concentrant sur :

- **la source d'énergie**, en interdisant aux nouveaux bâtiments de se raccorder au réseau de gaz (recommandé dans la feuille de route de Montréal), ou d'utiliser le chauffage au mazout (Montréal, QC) ou au gaz (discussions en cours à Laval, QC);
- **les équipements**, en interdisant l'installation de systèmes de chauffage au mazout, au charbon et/ou au gaz (Central Saanich, CB; Laval, QC; province de Québec), ou en exigeant l'installation d'équipements à zéro émission (Vancouver, CB);
- **la performance énergétique**, en fixant des niveaux de performance en matière d'efficacité énergétique, notamment par l'utilisation de systèmes énergétiques à faible intensité carbone, et en offrant des conseils en ce qui concerne la transition vers des bâtiments neufs carboneutres (Colombie-Britannique);
- **les émissions**, en exigeant que les bâtiments ou les équipements de chauffage ne produisent aucune émission (Victoria, CB; Prévost, QC), ou en fixant des niveaux maximums d'émissions de GES par le biais de normes de performance dans le bâtiment (building performance standards, ou BPS) (Toronto, ON).

Au niveau fédéral

Le gouvernement fédéral a le pouvoir d'établir des normes nationales et de mettre en place des règlements sur la décarbonation. Il fournit des cadres réglementaires et du soutien, tandis que la mise en œuvre est laissée aux gouvernements provinciaux et municipaux.

Le gouvernement fédéral prend des mesures pour décarboner le secteur du bâtiment par l'entremise de la **Stratégie canadienne pour les bâtiments verts**. Dans la Stratégie, le gouvernement s'est engagé à mettre en place un cadre réglementaire pour éliminer progressivement l'installation de systèmes de chauffage au mazout dans les nouvelles constructions dès 2028. De plus, de nouvelles modifications au Règlement sur l'efficacité énergétique en vertu de la Loi sur l'efficacité énergétique du Canada (Loi sur l'EE) sont prévues entre 2024 et 2026. La modification 18 sera révisée afin d'introduire ou de mettre à jour des normes d'efficacité énergétique pour une série de produits consommateurs d'énergie, comme les climatiseurs, les thermopompes et les chauffe-eaux. Le gouvernement fédéral fournit également des fonds et des incitatifs par l'entremise de différents programmes énumérés dans la Stratégie, pour appuyer les mesures provinciales et municipales.¹

De plus, le Canada a implanté le Code national du bâtiment (CNB) et le Code national de l'énergie pour les bâtiments (CNEB), qui définissent des normes minimales en matière d'efficacité énergétique pour les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et agricoles. Plusieurs provinces ont adopté le Code national, s'alignant ainsi sur les directives fédérales.²

Qui plus est, le gouvernement fédéral s'est engagé à lutter contre les changements climatiques en élaborant un code du bâtiment de type « consommation énergétique nette zéro », qui sera probablement publié à la fin de 2025. Cet engagement implique la création d'un cadre réglementaire exhaustif visant à atteindre la carboneutralité dans divers secteurs et à servir de levier pour accélérer l'action climatique.

Au niveau provincial

Les gouvernements provinciaux disposent d'une autorité importante en matière de politique énergétique et de codes du bâtiment. Ils peuvent adopter des lois pour réglementer les émissions, définir des normes d'efficacité énergétique ou éliminer progressivement les systèmes de chauffage utilisant des combustibles fossiles. Parallèlement à cela, ils doivent s'aligner sur les lois et règlements fédéraux.

Seuls le Québec et la Colombie-Britannique ont adopté une réglementation pour éliminer progressivement les combustibles fossiles dans les bâtiments à l'échelle provinciale. Le Québec a mis en place une réglementation limitant l'utilisation du mazout, tandis que la Colombie-Britannique a fixé des niveaux de performance énergétique par le biais du BC Energy Step Code et a mis au point des outils permettant aux autorités locales d'encourager ou d'exiger une réduction des émissions dans les nouveaux bâtiments avec le Zero Carbon Step Code. Ultiment, la Colombie-Britannique exigera que tous les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030.

¹ [Gouvernement du Canada \(2024\). La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts : Transformer le secteur canadien du bâtiment pour un avenir carboneutre et résilient.](#)

² [Conseil national de recherches Canada \(2023\). « Adoption des codes modèles au Canada ».](#)

Les exigences en matière de déclaration constituent un autre outil important pour inciter à réduire les émissions de GES. Bien qu'il ne s'agisse que d'un premier pas vers des normes de performance dans le bâtiment, **l'Ontario exige des rapports sur la consommation d'énergie et d'eau** des bâtiments d'une superficie de 50 000 pieds carrés ou plus ³. Cela permet de jeter les bases du suivi et de l'amélioration des performances environnementales. En outre, d'autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, avancent dans la bonne direction en adoptant diverses **initiatives en matière d'efficacité énergétique** ⁴.

Au niveau municipal

Comme c'est le cas dans les provinces et les territoires, les administrations municipales peuvent établir des normes pour les nouvelles constructions et les rénovations, y compris concernant le type de systèmes de chauffage permis. Ils peuvent créer des règlements administratifs, mais ceux-ci doivent être conformes aux lois provinciales et fédérales. Les pouvoirs des municipalités découlent en grande partie de ceux qui leur ont été délégués par la province.

Plusieurs municipalités du Québec et de la Colombie-Britannique ont adopté **des règlements administratifs** qui sont basés soit sur l'interdiction d'installer des équipements utilisant des combustibles fossiles, l'interdiction d'installer des systèmes de chauffage au mazout ou au gaz, ou sur l'obligation d'installer des équipements à zéro émission. Néanmoins, parmi ces diverses initiatives visant à interdire les systèmes de chauffage aux combustibles fossiles dans les bâtiments, à l'exception des règlements municipaux en Colombie-Britannique qui fixent une quantité annuelle maximale d'émissions de GES par bâtiment, **aucune tendance ne se dégage comme la voie privilégiée pour l'élimination progressive des combustibles fossiles**, comme l'illustre la figure 2.

Les municipalités hors de la Colombie-Britannique ont généralement des pouvoirs plus limités, du fait que leurs autorités sont soumises à l'approbation provinciale et à l'alignement avec les règlements provinciaux et fédéraux. En fin de compte, cela rend le processus difficile pour les municipalités d'adopter et de faire respecter des réglementations environnementales stricts de manière indépendante.



³ Ministère de l'Énergie de l'Ontario (2023). « Déclarer la consommation d'énergie et d'eau des grands immeubles ».

⁴ Gouvernement de la Nouvelle-Écosse (2017). *Energy-efficient Appliances Regulations made under Section 5 of the Energy-efficient Appliances Act*, S.N.S. 1991, c. 2.

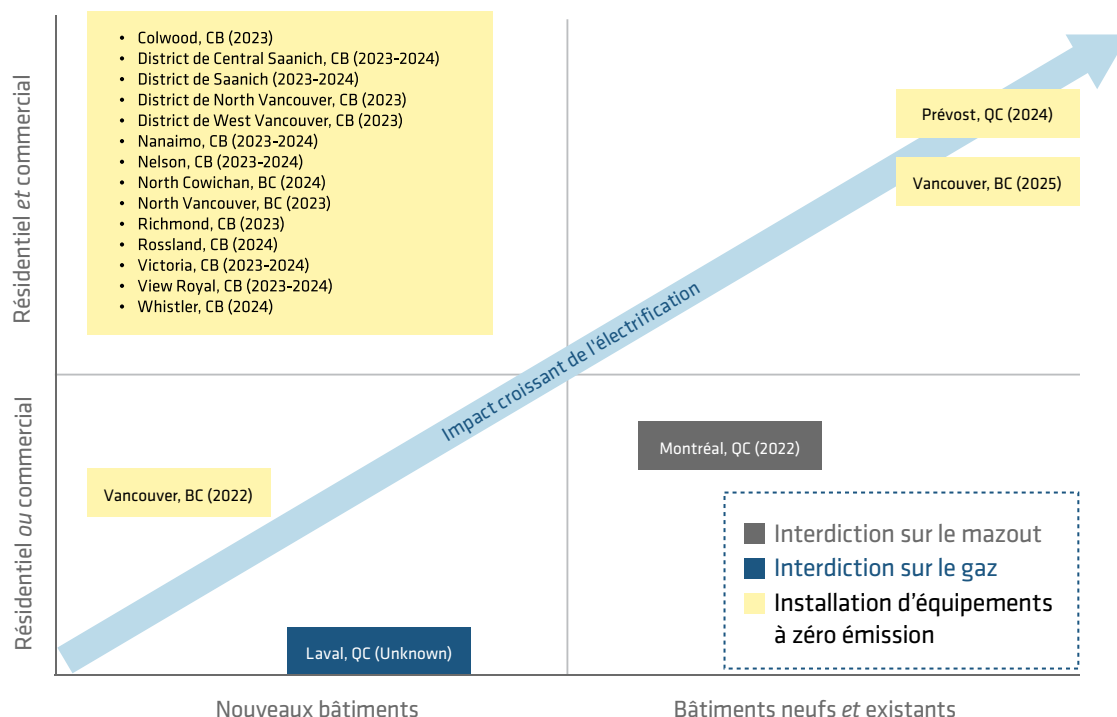


Figure 2: Aperçu des initiatives municipales recensées au Canada.

Outre les réglementations visant à éliminer progressivement l'utilisation des combustibles fossiles, d'autres mesures sont prises pour accélérer l'électrification des bâtiments, et implicitement s'éloigner du chauffage aux combustibles fossiles. La Colombie-Britannique en est un bon exemple, considérant les **modifications apportées aux taxes sur les ventes** ⁵. Depuis avril 2022, la province a supprimé la taxe de vente sur les thermopompes et augmenté celle sur les systèmes de chauffage et de climatisation des locaux et de l'eau utilisant des combustibles fossiles, un modèle dit de « redevance-remise ».

D'autres mesures innovantes ont été annoncées récemment. Depuis le 1er janvier 2023, dans la ville de Vancouver, tous les nouveaux **systèmes de climatisation installés de manière permanente dans les maisons unifamiliales existantes doivent être alimentés à l'électricité et fournir un chauffage et une climatisation à faible intensité carbone**.⁶

Enfin, Vancouver a adopté une norme de performance dans le bâtiment qui prévoit d'abord la déclaration annuelle de la consommation d'énergie et des émissions de GES à partir de 2024, puis l'imposition de limites d'émissions de GES. La réglementation ⁷ entrera en vigueur progressivement, en ciblant d'abord les bâtiments de grande taille avant de s'étendre aux bâtiments de plus petite taille. Toronto est en train d'élaborer un règlement similaire qui exigera que les bâtiments existants respectent des normes de performance en matière d'émissions de GES alignées sur les objectifs climatiques de Toronto. D'ici 2030, Toronto prévoit d'imposer des exigences en matière d'émissions aux bâtiments de toutes tailles, y compris

⁵ Voir « [Provincial Sales Tax on Fossil Fuel Combustion Systems and Heat Pumps](#) », avis sur la taxe de vente provinciale publié en février 2022 et révisé en juillet 2022. Voir également « [British Columbia Eliminates Sales Tax on Heat Pumps](#) », Switch It Up.

⁶ Le [Building Bylaw 12511 \(règlement sur la construction\)](#) a été modifié afin d'actualiser les exigences en matière de climatisation et d'électrification.

⁷ [Ville de Vancouver. Annual greenhouse gas and energy limits by-law No. 13472](#)

les bâtiments résidentiels, ce qui serait une première au Canada ⁸. Quelques autres municipalités ont mis en œuvre des normes de développement vert (Green Development Standards- GDS) en Ontario et en Colombie-Britannique pour les nouveaux projets de construction. Ces normes intègrent des mesures et des seuils en matière de développement durable, visant à concevoir des bâtiments avec une demande énergétique et des émissions de GES réduites. De même, Montréal a adopté en 2021 un règlement obligeant les propriétaires de grands bâtiments à divulguer annuellement leurs données énergétiques à la Ville dans le cadre de l'établissement d'une norme de performance en matière d'émissions de GES pour les bâtiments, obligeant également une amélioration progressive de la performance pour atteindre la carboneutralité d'ici 2040.⁹ Cependant, les normes de développement vert n'exigent pas nécessairement l'élimination complète des combustibles fossiles. Les premiers niveaux permettent une certaine utilisation de combustibles fossiles, notamment pour le chauffage de l'eau, afin d'atteindre les cibles d'intensité en GES. Toutefois, il devient peu probable de satisfaire aux exigences plus élevées si des combustibles fossiles sont utilisés pour le chauffage des bâtiments. Toronto a fixé des objectifs progressifs où l'utilisation de combustibles fossiles pour le chauffage des espaces rendrait difficile l'atteinte de leurs objectifs avancés en matière d'intensité carbone.

La **planification thermique** apparaît comme une autre mesure importante pour soutenir la décarbonation du chauffage des bâtiments, particulièrement mise en évidence par les nombreuses initiatives existantes en Europe. Au Canada, des initiatives telles que le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'ICLEI **préconisent l'établissement d'inventaires de GES et de plans énergétiques dans les municipalités**. En outre, le financement par la FCM d'études de faisabilité énergétique communautaire, y compris des projets de réseaux énergétiques de quartier, établit une base pour les stratégies de chauffage urbain durable. Toutefois, le défi consiste à s'assurer que les politiques permettent l'établissement de réseaux énergétiques de quartier tout en répondant aux objectifs de carboneutralité, afin de fournir un cadre solide pour assurer la transition vers des options de chauffage plus vertes.

Il est important de souligner le pouvoir des municipalités pour adopter de tels règlements est accordé par la province. Les lois et les règlements provinciaux ont plus de poids que les règlements municipaux. Ainsi, en cas de conflit, si un règlement municipal est jugé incompatible avec un projet de loi provincial, **la province est en capacité d'empêcher les municipalités d'adopter des règlements qui soutiennent ou interdisent l'utilisation des combustibles fossiles** (la situation est similaire aux États-Unis; voir ci-dessous). Au Canada, certaines provinces ont adopté des politiques plus agressive pour éliminer progressivement les combustibles fossiles; la Colombie-Britannique et le Québec ont tous les deux mis au point des initiatives visant à imposer des exigences plus strictes en matière d'électrification. Toutefois, une décision controversée du conseil municipal de Vancouver a été prise en juillet 2024. Le conseil a approuvé une directive visant à rétablir l'option d'utiliser le gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude dans les nouvelles constructions résidentielles. Cette décision marque un recul important pour la décarbonation, illustrant comment même des initiatives bien développées peuvent faire face à des revers, compliquant davantage le chemin vers la décarbonation des bâtiments.¹⁰

⁸ [Ville de Toronto \(2023\). « Proposed Implementation Timeline for Emissions Performance Standards By-law ».](#)

⁹ [Ville de Montréal \(2023\). Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments \(21-042\).](#)

¹⁰ [Daily Hive \(2024\). Vancouver City Council restores ability for natural gas heating in new home construction.](#)

États-Unis

■ Réglementation à l'échelle de l'État limitant l'utilisation du gaz dans les nouveaux bâtiments commerciaux
 ■ Législation limitant ou interdisant l'utilisation du gaz naturel dans les nouveaux bâtiments commerciaux
 ■ Restriction envers les gouvernements locaux, d'adopter des ordonnances restreignant l'usage du gaz pour les clients du secteur commercial
 ■ Adoption d'une loi en 2023 empêchant les gouvernements locaux l'adoption d'ordonnances restreignant l'usage du gaz pour les clients du secteur commercial

Europe

[illegible]

La décarbonation du chauffage des bâtiments – Analyse juridictionnelle // 7

La liste ci-dessous détaille les initiatives répertoriées.

Initiatives axées sur la source d'énergie :

- Interdire aux nouveaux bâtiments de se raccorder au réseau de gaz (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni).
- Réduire de manière stratégique le nombre de pipelines de distribution de gaz en fonction de l'âge et des coûts d'entretien de ces pipelines, pour aboutir à des quartiers sans gaz (Pays-Bas et Allemagne).
- Interdire le chauffage au mazout (Norvège, Flandre-Belgique, Zurich-Suisse).
- Interdire le chauffage au gaz (Flandre-Belgique, France).
- Exiger une part minimale d'énergie renouvelable pour le chauffage, en augmentant le nombre de solutions sans interdire de technologie spécifique (Allemagne).
- Exiger la mise en œuvre d'une planification thermique municipale (Allemagne).

Initiatives axées sur les équipements :

- Interdire l'installation de systèmes de chauffage au mazout, au charbon ou au gaz (Autriche, Danemark, Flandre-Belgique, France, Irlande, Pays-Bas, Norvège).
- Règles d'écoconception/classes d'étiquetage : fixer un niveau minimum d'efficacité énergétique pour le chauffage des locaux (États membres de l'Union européenne).

Initiatives axées sur les émissions :

- Imposer un seuil maximal d'émissions de CO₂/m²/an (France).
- Règles d'écoconception/classes d'étiquetage : fixer un niveau minimum d'efficacité énergétique pour le chauffage des locaux (États membres de l'Union européenne).

Une variété de solutions pour un paysage diversifié

Cette analyse juridictionnelle **montre que de multiples solutions existent pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments**. Ces approches divergent dans leurs objectifs : certaines se concentrent uniquement sur le secteur résidentiel, d'autres sur le secteur commercial, tandis que certaines englobent les deux. Elles varient également en fonction des sources d'énergie ciblées (par exemple : le mazout, le propane et/ou le gaz). En outre, des distinctions apparaissent dans les types de bâtiments concernés (c'est-à-dire les bâtiments existants et les nouvelles constructions). Enfin, les étapes de mise en œuvre et les calendriers diffèrent, allant d'une date de mise en œuvre unique à des dates multiples et s'étendant de 2022 à 2035. Cela signifie que les exigences, les contraintes et les priorités locales peuvent être prises en compte compte tenu de la variété d'outils existants.

Au Canada, la mise en œuvre d'initiatives de décarbonation du chauffage des bâtiments ne fait que commencer. Ces efforts portent sur un éventail de considérations préconisant l'élimination ou la promotion de sources d'énergie spécifiques, le retrait de certains équipements des bâtiments ou l'établissement de limites d'émission pour les GES. Certaines initiatives introduisent même des méthodes innovantes, comme le modèle de « redevance-remise ». **Dans l'ensemble, ces initiatives ont un objectif commun : diminuer le recours aux combustibles fossiles, accélérer la décarbonation des bâtiments et en fin de compte réduire les émissions de GES du secteur.**

Les municipalités sont à l'avant-garde de ces initiatives au Canada. Toutefois, la décision récente de la Ville de Vancouver de rétablir l'option d'utiliser le gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude dans les nouvelles constructions résidentielles met en évidence les défis et les pressions auxquels font face les municipalités pour faire progresser le remplacement des combustibles fossiles et la décarbonation des bâtiments. Néanmoins, même si les gouvernements provinciaux ont le pouvoir de modifier ou de révoquer les règlements municipaux concernant les émissions des bâtiments existants, cela n'a pas encore été fait au Canada et pourrait ne jamais l'être. La direction donnée par les gouvernements provinciaux et fédéral permet la mise en place d'un cadre unifié pour l'abandon progressif du chauffage à base de combustibles fossiles. En fin de compte, **une approche cohérente et unifiée de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques est nécessaire à tous les niveaux de gouvernement pour soutenir cette transition.**

Comment pouvez-vous contribuer ou fournir des commentaires sur les politiques de décarbonation des bâtiments?

Vous souhaitez partager des idées ou faire part de vos commentaires sur les politiques de décarbonation qui vous concerneront ? Voici plusieurs options qui s'offrent à vous :

- Écrire à vos représentants élus (p. ex., députés fédéraux, députés provinciaux, maires ou conseillers municipaux) pour leur faire part de votre soutien et/ou pour leur faire part de vos commentaires sur les politiques envisagées;
- Participer à des consultations organisées par le gouvernement, souvent annoncées sur les sites web du gouvernement, sous forme de consultations publiques ou de sondages;
- Adhérer à des associations professionnelles comme le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCA), ou des organisations plus locales qui sont partenaires de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone (LC3) (p. ex., le Toronto Atmospheric Fund [TAF] dans la région du Grand Toronto et de Hamilton, ou le Zero Emissions Innovation Centre [ZEIC] dans le Grand Vancouver), des comités consultatifs, des groupes de travail ou des panels d'experts qui discutent des politiques du bâtiment et de l'énergie;
- Collaborer avec des associations qui se concentrent sur la décarbonation, comme l'Alliance pour la décarbonation des bâtiments;
- Utiliser les médias sociaux et les plateformes publiques pour communiquer avec les autorités et rester informé des opportunités publiques de participation, mais aussi pour sensibiliser la population et préconiser des changements de politique.

Si vous avez des commentaires ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter à cette adresse : info@buildingdecarbonization.ca. Vos suggestions d'amélioration sont les bienvenues.

Annexe A – Liste des mises à jour¹²

#	Description
1	Initiatives supplémentaires à inclure pour le Massachusetts (É.-U.) et Victoria (Australie).
2	Initiatives supplémentaires à inclure pour l'Ontario, concernant les normes de développement vert.
3	Ajout d'Ajax et de Whitby, comme municipalités travaillant sur les normes, ainsi que des travaux en cours à Ottawa sur les normes de performance dans le bâtiment (BPS).
4	Mise à jour de la description pour Seattle.
5	Ajout de détails sur la Virginie, qui a récemment adopté des lois pour renforcer et moderniser ses règles en matière d'efficacité énergétique.
6	Mise à jour de la réglementation au Québec (Communauté métropolitaine de Montréal), éliminant progressivement l'installation de chauffage des locaux et de l'eau alimentée par des combustibles fossiles dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.
7	Ajout d'une note précisant qu'en Ontario, il est probablement possible d'utiliser des combustibles fossiles pour chauffer l'eau et d'atteindre la cible d'intensité de GES pour la plupart des normes de développement vert.
8	Mise à jour des nouvelles normes d'efficacité pour le remplacement des chauffe-eaux en Colombie-Britannique.
9	Souligner le pouvoir limité des municipalités à l'extérieur de la Colombie-Britannique.
10	Vérifier les initiatives mentionnées dans le rapport suivant : SFU Provincial Scorecard on Climate Performance - All Together Now.
11	Exemples internationaux mis à jour en fonction de la consultation sur les normes d'équipement à haut rendement (HEES) de la Colombie-Britannique.
12	Mentionner la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts.
13	Réponse à cette question : Comment pouvons-nous fournir des commentaires sur les politiques de décarbonation du bâtiment ?
14	Figure 2 ajustée pour plus de clarté.

¹² Mises à jour compilées entre mars 2024 et septembre 2024, sur la base des commentaires reçus suite à la publication de la version 1.1.

Annexe B - Liste des initiatives

Compétence	Description de la réglementation mise en place pour décarboner le chauffage des bâtiments	Mécanisme				Bâtiments neufs et existants		Source énergétique			Secteur(s)		Date d' approbation	Date de mise en œuvre / Date cible d'élimination progressive	Loi ou règlement	Bibliographie	
		Type d'exigence			Description	Neufs	Existants	Mazout	Propane	Gaz naturel	Résidentiel	Commercial / institutionnel					
		Source énergétique	Équipement	Performance énergétique									Émissions de GES				
Canada																	
Gouvernement du Canada																	
Canada	Engagement à mettre en place un cadre réglementaire permettant l' élimination de l'installation de systèmes de chauffage au mazout dans les nouvelles constructions, à partir de 2028. De nouvelles modifications au Règlement sur l'efficacité énergétique sont prévues entre 2024 et 2026, afin de mettre à jour ou d'ajouter des normes d'efficacité énergétique pour une série de produits consommateurs d'énergie (y compris les climatiseurs, les thermopompes, les chaudières à gaz (commercial), les chauffe-eau de stockage, ainsi que des chauffe-eau électriques et au mazout (résidentiel)).		◆	◆			◆		◆			◆	◆			https://natural-resources.canada.ca/transparency/reporting-and-accountability/plans-and-performance-reports/departamental-strategies/the-canada-green-buildings-strategy-transforming-canadas-buildings-sector-for-net-zero/26065	
Provinces																	
Colombie-Britannique	• BC Zero Carbon Step Code : Réglementation introduite dans le cadre du Code du bâtiment de la Colombie-Britannique afin de limiter les émissions de GES des nouveaux bâtiments. Elle est entrée en vigueur le 1er mai 2023. Le Zero Carbon Step Code est une norme provinciale volontaire pour réduire les émissions dans les nouveaux bâtiments. Les autorités locales font référence au Zero Carbon Step Code dans leurs règlements et leurs programmes afin d'exiger ou d'encourager les nouvelles constructions à faible émission de carbone dans leurs communautés (voir les règlements municipaux dans la section provinciale).		◆	◆	◆	Efforts pour réglementer l'intensité des émissions de GES et la performance énergétique	◆		◆	◆	◆	◆		01-05-2023		http://www.energystepcode.ca/ https://www.bchousing.org/publications/BC-Energy-Step-Code-Design-Guide-Supplement.pdf https://cleanbc.gov.bc.ca/about-climate-change/drivers/buildings/ https://www.nsnews.com/local-news/district-of-north-van-tightens-greenhouse-gas-regulations-for-new-home-construction-3170645 https://www.nsnews.com/local-news/city-of-north-van-steps-towards-climate-goals-with-new-building-regulations-3149068 https://news.gov.bc.ca/releases/2023ENV0030-000653	
	• BC Energy Step Code : Il s'agit d'une exigence obligatoire en matière d'efficacité énergétique dans le Code du bâtiment de la Colombie-Britannique pour la plupart des nouveaux bâtiments. Les autorités locales peuvent toujours encourager ou exiger un niveau d'efficacité énergétique dans les nouvelles constructions qui va au-delà du seuil minimum d'efficacité énergétique exigé par le Code du bâtiment de la Colombie-Britannique.																
	• Feuille de route CleanBC pour 2030 : D'ici 2030, tous les nouveaux bâtiments seront zéro émission.																
	La province de la Colombie-Britannique s'oriente vers des normes d' équipement à haut rendement (HEES) qui pourraient interdire les chauffe-eaux et les chauffages au gaz (phase de consultation). Si la norme est approuvée, la vente d'équipements neufs et de remplacement pour le chauffage conventionnel des locaux et de l'eau sera interdite d'ici 2030.		◆	◆		Interdiction d'installer des systèmes aux combustibles fossiles et réglementation de la performance énergétique	◆		◆	◆	◆	◆	◆	Non approuvé	01-01-2030		https://www.westcoastgeothermal.com/blog/bc-proposed-gas-appliance-ban-heating/
	Élimination de la taxe de vente provinciale sur les thermopompes et augmentation de la taxe de vente sur les systèmes aux combustibles fossiles, de 7 % à 12 %.		◆			Installation d'équipements à zéro émission	◆	◆	◆	◆		Pas de détails	01-04-2022			https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/notice-2022-003-provincial-sales-tax-on-fossil-fuel-combustion-systems-and-heat-pumps.pdf	
Nouveau-Brunswick	Travail avec le gouvernement fédéral pour abandonner progressivement l'utilisation du mazout dans tous les bâtiments (commerciaux, gouvernementaux et résidentiels). Cette opération impliquera notamment d'identifier des mesures de soutien à la transition pour les entreprises de livraison de mazout domestique. Si un soutien adéquat peut être offert pour minimiser les impacts sur les clients et les fournisseurs, supprimer progressivement le mazout domestique d'ici 2030.	◆				Interdiction d'utiliser le mazout pour le chauffage	◆	◆	◆			Pas de détails	Efforts en cours (approbation incertaine)			https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Climat_e.Climatiques/climate-change-action-plan-progress-report-2022-2023.pdf	
Nouvelle-Écosse	Interdire les installations de chauffage au mazout dans les nouveaux bâtiments d'ici 2025.		◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage au mazout	◆	◆	◆			Pas de détails	2022	01-01-2025		https://plumbingandhvac.ca/wp-content/uploads/2022/12/ns-climate-change-plan.pdf	
Québec	31-12-2021 : Pas de chauffage au mazout dans les nouvelles constructions résidentielles. 31-12-2023 : Interdiction d'installer des appareils de chauffage au mazout dans les nouvelles constructions et de remplacer les fournaises existantes par des équipements à combustibles fossiles.		◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage au mazout			◆		◆		31-12-2021 : Nouvelle construction 31-12-2023 : Rénovation			https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/Q-2.%20r.%201.1 https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encyr	
	Projet de loi 41, présenté le 2023-11-22 : Projet de loi permettant l'établissement de nouvelles normes de rapport et de performance environnementale, avec un rehaussement progressif des normes de performance minimales au fil des ans.				◆	Réglementation de la performance énergétique		◆				◆	◆	23-11-2023	23-11-2023		https://www.journaldequebec.com/2023/11/22/une-loi-qui-forcerait-lamelioration-environnementale-des-grands-batiments
Ontario	Plusieurs municipalités ont approuvé l'abandon progressif de l'électricité au gaz.	◆				Interdiction de se connecter au réseau de gaz				◆		Pas de détails	Progressivement			https://www.cleanairalliance.org/ontario-municipalities-that-have-endorsed-gas-power-phase-out/	
Colwood, BC	01-05-2023 : Zero Carbon Step Code - EL3 - Tous les bâtiments				◆	Réglementation des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	28-11-2022	Été 2023		https://www.colwood.ca/news-events/news/2022-11-30-000000/colwood-advances-climate-goals-clean-energy-building-requirements#:~:text=On%20November%2028%2C%202022%2C%20Colwood%20fuels%20such%20as%20natural%20gas.

Compétence	Description de la réglementation mise en place pour décarboner le chauffage des bâtiments	Mécanisme				Bâtiments neufs et existants		Source énergétique			Secteur(s)		Date d' approbation	Date de mise en œuvre / Date cible d'élimination progressive	Loi ou règlement	Bibliographie	
		Type d'exigence				Description	Neufs	Existants	Mazout	Propane	Gaz naturel	Résidentiel	Commercial / institutionnel				
		Source énergétique	Équipement	Performance énergétique	Émissions de GES												
Municipalités																	
Municipalité de district de Central Saanich, BC	01-11-2023 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments Partie 9 01-07-2024 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments résidentiels Partie 3 (4-6 étages)				◆	Réglementation des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	31-05-2023	01-11-2023 01-07-2024 01-11-2024	https://pub-centralsaanich.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=15999	https://pub-centralsaanich.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=14505 https://pub-centralsaanich.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=15998
Municipalité de district de Saanich, BC	10-05-2023 : Zero Carbon Step Code - EL1 - Tous les bâtiments 01-11-2023 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments Partie 9 01-07-2024 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments résidentiels Partie 3 (4-6 étages) 01-11-2024 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Tous les bâtiments				◆	Réglementation des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	24-04-2023	01-05-2023 01-11-2023 01-07-2024 01-11-2024	https://saanich.ca.granicus.com/MetaViewer.php?view_id=1&clip_id=744&meta_id=56417	https://www.saanich.ca/assets/Community/Documents/Planning/sustainability/Step-Code-FAQ.pdf
Municipalité de district de North Vancouver, BC	01-11-2023 : Bâtiments Partie 9 : Energy Step Code niveau 5 ou Energy Step Code niveau 4 + Zero Carbon Step Code - EL4 Bâtiments Partie 3 : Pour le secteur résidentiel : Energy Step Code niveau 4 ou Energy Step Code niveau 3 + Zero Carbon Step Code - EL3 Pour le secteur commercial : Energy Step Code niveau 3 ou Energy Step Code niveau 2 + Zero Carbon Step Code - EL3	◆		◆	◆	Réglementation de la performance énergétique et des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	10-07-2023	01-11-2023		https://www.dnv.org/business-development/energy-step-code-and-zero-carbon-step-code
Municipalité de district de West Vancouver, BC	01-11-2023 : Bâtiments Partie 9 (maisons unifamiliales, maisons en rangée) : Energy Step Code niveau 5 + Zero Carbon Step Code - EL1 ou Energy Step Code niveau 4 + Zero Carbon Step Code - EL3 Bâtiments Partie 9 (unités d'habitation secondaires détachées) Energy Step Code niveau 5 ou Energy Step Code niveau 3 + Zero Carbon Step Code - EL3 Bâtiments Partie 3 (résidentiels : immeubles multifamiliaux et immeubles d'appartements) Energy Step Code niveau 4 ou Energy Step Code niveau 2 + Zero Carbon Step Code - EL3	◆		◆	◆	Réglementation de la performance énergétique et des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	17-07-2023	01-11-2023		https://westvancouver.ca/business-development/building-development/building-permits-inspections/BC-Energy-Step-Code https://westvancouver.ca/media/2833
Nanaimo, BC	16-10-2023 : Zero Carbon Step Code - EL1 - Tous les bâtiments 01-07-2024 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments Partie 9 et partie 3				◆	Réglementation des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	16-10-2023	01-07-2024	https://pub-nanaimo.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=50964	https://canada.constructconnect.com/joc/news/government/2023/10/nanaimo-steps-on-natural-gas-heating-in-new-construction
Nelson, BC	2023-08-31: Energy Step Code niveau 4 ou Energy Step Code niveau 3 + Zero Carbon Step Code - EL3 2024-05-01 : Secteur commercial : Energy Step Code niveau 3 + Zero Carbon Step Code - EL2	◆		◆	◆	Réglementation de la performance énergétique et des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	31-08-2023	31-08-2023 01-05-2024		https://thenelsondaily.com/2023/05/next-steps-code-requirements-increased-new-construction-nelson/ https://nelson.civicweb.net/document/111024/
North Cowichan, BC	2024-01-01: Zero Carbon Step Code - EL3 - Tous les bâtiments 2024-07-01 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Tous les bâtiments				◆	Réglementation des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	18-10-2023	01-01-2024 01-07-2024	https://www.northcowichan.ca/EN/main/departments/building/step-code-program.html	
North Vancouver (ville), BC	01-11-2023: Bâtiments Partie 9 (maisons unifamiliales, maisons en rangée) : Energy Step Code niveau 5 + Zero Carbon Step Code - EL1 ou Energy Step Code niveau 4 + Zero Carbon Step Code - EL3	◆		◆	◆	Réglementation de la performance énergétique et des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	28-06-2023	01-11-2023	https://www.cnv.org/business-development/building/energy-efficient-buildings-initiative/new-buildings	
Richmond, BC	01-11-2023 : Bâtiments Partie 9 (maisons unifamiliales, maisons en rangée) : Energy Step Code niveau 5 + Zero Carbon Step Code - EL2 ou Energy Step Code niveau 4 + Zero Carbon Step Code - EL3 ou Energy Step Code niveau 3 + Zero Carbon Step Code - EL4	◆		◆	◆	Réglementation de la performance énergétique et des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	25-09-2023	01-11-2023	https://citycouncil.richmond.ca/agendafiles/Open_Council_9-25-2023.pdf	
Rossland, BC	01-05-2024 : Bâtiments Partie 9 : Energy Step Code niveau 4 ou Energy Step Code niveau 3 + Zero Carbon Step Code - EL3	◆		◆	◆	Réglementation de la performance énergétique et des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	06-11-2023	01-05-2024		https://rossland.civicweb.net/document/31939/
Vancouver, B.-C.	01-01-2022 : Les équipements de chauffage des locaux et de l'eau dans les nouveaux bâtiments résidentiels de faible hauteur doivent être zéro émission. 01-01-2025 : Tous les systèmes de chauffage et d'eau chaude, qu'ils soient nouveaux ou remplacés, doivent être zéro émission.				◆	Installation d'équipements à zéro émission		2022-01-01: Les équipements de chauffage des locaux et de l'eau dans les nouveaux bâtiments résidentiels de faible hauteur		◆	◆	◆	◆	01-04-2020	01-01-2022		https://vancouver.ca/green-vancouver/zoning-amendments-to-support-climate-emergency.aspx
	Adoption de nouvelles normes d'efficacité pour les chauffe-eau de remplacement. À compter du 28 février 2025, les rénovations majeures de plus de 150 000 \$ seront nécessaires pour installer des chauffe-eau à rendement supérieur. À compter du 1er janvier 2027, tous les chauffe-eau installés en remplacement dans les maisons individuelles et les duplex doivent également répondre aux normes d'efficacité les plus élevées.			◆		Réglementation de la performance énergétique		◆		◆	◆	◆	◆	11-06-2024	28-02-2025 01-01-2027	https://council.vancouver.ca/20240611/documents/r1.pdf	https://vancouver.ca/news-calendar/new-efficiency-standards-for-replacement-water-heaters-june-2024.aspx
	Exiger l'installation de thermopompes comme nouveaux systèmes de climatisation dans tous les nouveaux foyers (cela n'a pas d'impact direct sur les équipements de chauffage, mais peut avoir un impact indirect sur l'utilisation des combustibles fossiles pour le chauffage).		◆			Réglementation des systèmes de climatisation	◆					◆			01-01-2023	https://vancouverun.com/news/local-news/things-to-know-about-air-conditioning-in-metro-vancouver	
	Mise en application d'exigences en matière de rapports annuels sur l'énergie et le carbone ainsi que de limites d'intensité des GES (IGES) et d'énergie thermique.			◆	◆	Efforts pour réglementer l'intensité des émissions de GES	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	2026		https://vancouver.ca/green-vancouver/green-large-commercial-and-multi-family-buildings.aspx https://council.vancouver.ca/20220517/documents/R1c.pdf	
	Vote en faveur d'une modification du règlement municipal de la ville de Vancouver, pour rétablir le gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude pour les nouvelles constructions.	◆				Rétablissement du chauffage aux combustibles fossiles	◆				◆			23-07-2024		https://vancouver.ca/files/cov/council-advances-natural-gas-amendment-to-build-attainable-housing-faster.pdf	

Compétence	Description de la réglementation mise en place pour décarboner le chauffage des bâtiments	Mécanisme				Bâtiments neufs et existants		Source énergétique			Secteur(s)		Date d' approbation	Date de mise en œuvre / Date cible d'élimination progressive	Loi ou règlement	Bibliographie	
		Source énergétique	Équipement	Type d'exigence Performance énergétique	Émissions de GES	Description	Neufs	Existants	Mazout	Propane	Gaz naturel	Résidentiel	Commercial / institutionnel				
Victoria, BC	01-11-2023 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments Partie 9 01-07-2024 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments résidentiels Partie 3 (4-6 étages) 01-11-2024 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Partie 3 (autres) bâtiments résidentiels (tour d'habitation) et bâtiments commerciaux				◆	Réglementation des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	22-09-2023	01-11-2023 01-07-2024 01-11-2024		https://energystepcode.ca/app/uploads/sites/257/2023/02/BCBC-2018-Revision-5-Convenience-Copy.pdf https://www.victoria.ca/media/file/bc-energy-step-code-and-zcsc-faqpdf
View Royal, BC	01-11-2023 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments Partie 9 01-07-2024 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Bâtiments résidentiels Partie 3 (4-6 étages) 01-11-2024 : Zero Carbon Step Code - EL4 - Partie 3 (autres) bâtiments résidentiels (tour d'habitation) et bâtiments commerciaux				◆	Réglementation des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	01-05-2023	01-11-2023 01-07-2024 01-11-2024		https://www.viewroyal.ca/EN/meta/new/2023-latest-news/zero-carbon.html
Whistler, BC	01-01-2024 : Bâtiments Partie 9 (maisons unifamiliales, maisons en rangée) : Energy Step Code niveau 4 + Zero Carbon Step Code - EL3 Bâtiments Partie 9 (logements individuels ou duplex avec zone d' exclusion au sous-sol) : Energy Step Code niveau 5 + Zero Carbon Step Code - EL3 Bâtiments Partie 3 (résidentiels) : Energy Step Code niveau 3 + Zero Carbon Step Code - EL3 Bâtiments Partie 3 (commerciaux) : Energy Step Code niveau 2 + Zero Carbon Step Code - EL3			◆	◆	Réglementation de la performance énergétique et des émissions de GES	◆		◆	◆	◆	◆	◆	01-05-2023	01-01-2024		https://www.whistler.ca/business/land-use-and-development/building/bc-energy-step-code/ https://pub.rmow.escribemeetings.com/FileStream.aspx?DocumentId=20041
Toronto, ON	Recommandation : Élaborer un règlement qui exige que les bâtiments existants respectent les normes de performance en matière d'émissions de GES, conformément aux objectifs climatiques de Toronto. Les bâtiments qui ne respectent pas ces normes seraient soumis à des amendes, dont les recettes seraient allouées à l'action climatique.				◆	Réglementation des émissions de GES		◆				◆	◆	2024	01-07-2026		https://www.toronto.ca/services-payments/water-environment/net-zero-homes-buildings/emissions-performance-standards/ https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2023/ie/bgrd/backgroundfile-239228.pdf
9 municipalités en Ontario (dont Toronto)	Intégration des normes de développement vert dans le Plan officiel, à travers l'intégration soit d'un score minimal de durabilité, d'un score de performance ou d'exigences obligatoires de performance en matière de développement durable.	◆	◆	◆	◆	Efforts pour réglementer l'intensité des émissions de GES et la performance énergétique	◆		◆	◆	◆	◆		2014			https://www.cleaneairpartnership.org/wp-content/uploads/2023/03/Final-CAP-Towards-Low-Carbon-Communities-2023-Update.pdf
Communauté métropolitaine de Montréal, QC	Avril 2024 : Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal adopte une résolution interdisant l'installation de chauffage des espaces et de l'eau alimentés par des combustibles fossiles dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Cette mesure s'applique aux 79 municipalités de la communauté métropolitaine de Montréal.		◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage aux combustibles fossiles	◆		◆	◆	◆	◆	◆	25-04-2024	01-01-2025	https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/Règlement_2024-111_Adopte_NonEnVigueur.pdf	https://www.nationalobserver.com/2024/04/29/news/dozens-municipalities-quebec-ban-fossil-fuels-new-buildings
Laval, QC	Pas d'appareils et de systèmes de chauffage au gaz naturel dans les nouveaux bâtiments résidentiels.		◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage au gaz naturel	◆				◆	◆		05-04-2023			https://www.ledevoir.com/societe/789123/la-val-inte
Mont-Royal, QC	Projet de loi : D'ici 2025, le chauffage au mazout sera interdit dans tous les bâtiments résidentiels.		◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage au gaz naturel		◆	◆			◆		Projet de loi (non accepté)	01-01-2025		https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2020-10-19/ville-de-mont-royal/le-mazout-interdit-en-2025.php https://www.ville.mont-royal.qc.ca/actualites/le-mazout-interdit-en-2025
Montréal, QC	31-12-2021 : Interdiction d'installer des équipements au mazout dans les nouveaux bâtiments résidentiels. Feuille de route (recommandation) : Pas de gaz naturel dans les bâtiments de 21 500 pi2 ou moins en 2024, et dans tous les bâtiments résidentiels en 2025.	◆ (Recommandation)	◆			- Interdiction d'installer des systèmes de chauffage au gaz naturel - (Recommandation : interdiction de connecter les nouveaux bâtiments au réseau gazier)	◆		◆			◆		31-12-2021 : Interdiction d'installer des équipements au mazout dans les nouveaux bâtiments résidentiels			https://www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_TRAVERS%20DES%20S%203321.PDF http://ville.montreal.qc.ca/fr/document/rc/Q-2_r_1_1 Feuille de route de Montréal : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOMMANDATIONS_BATIMENTS%20C9RO%20COMMISSION_20230216.PDF
Prévost, QC	31-12-2023 : Installation d'équipements zéro émission dans les nouvelles constructions et remplacement des équipements à combustibles fossiles par des équipements zéro émission. 31-12-2035 : Interdiction du chauffage des locaux à l'aide de combustibles fossiles.		◆		◆	- Installation d'équipements à zéro émission - Interdiction d'installer des systèmes aux combustibles fossiles	2023/12/31 : Installation d'équipements à zéro émission dans les nouvelles constructions	2023/12/31 : Remplacement des équipements à combustibles fossiles par des équipements à zéro émission	◆	◆	◆	◆	◆	08-05-2023	31-12-2023 : Installation dans les nouveaux bâtiments et remplacement dans les bâtiments existants 2035-12-31 : Interdiction stricte du chauffage des locaux à l'aide de combustibles fossiles		https://www.ville.prevost.qc.ca/actualites/la-ville-de-prevost-prend-action-sur-la-decarbonation-des-batiments https://www.ville.prevost.qc.ca/storage/app/uploads/public/643/57e/360/64357e360bf9353331685.pdf https://www.jdc.quebec/2023/05/21/les-echos-du-conseil-de-prevost-4/#:~:text=%C3%80%20partir%20du%2031%20%C3%A9cembre,%C3%A0%20%C3%A9gifi%C3%A9rer%20en%20ce%20sens
Municipalité régionale de Halifax, NS	Exigence pour toutes les nouvelles installations municipales d'être conçues et construites afin de ne produire aucune émission.	◆				Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage	◆		◆	◆	◆		◆	23-11-2023	23-11-2023		https://cdn.halifax.ca/sites/default/files/documents/city-hall/standing-committees/21104essc1212.pdf#:~:text=Le%20arrêté%20administratif%20(AO)%20voudra%20par%20une%20source%20renouvelable https://cdn.halifax.ca/sites/default/files/documents/city-hall/legislation-by-laws/2021-002-OP.pdf

Compétence	Description de la réglementation mise en place pour décarboner le chauffage des bâtiments	Mécanisme				Bâtiments neufs et existants		Source énergétique			Secteur(s)		Date d' approbation	Date de mise en œuvre / Date cible d'élimination progressive	Loi ou règlement	Bibliographie	
		Type d'exigence				Description	Neufs	Existants	Mazout	Propane	Gaz naturel	Résidentiel	Commercial / institutionnel				
		Source énergétique	Équipement	Performance énergétique	Émissions de GES												
États-Unis																	
États - Districts																	
10 États (CA, CT, HI, MA, MD, NY, OR, PA, RI, WA)	Exploration vis-à-vis de l'adoption de normes zéro émissions pour les équipements de chauffage des espaces et de l'eau.				◆	Réglementation des émissions de GES			◆	◆	◆						https://usclimatealliance.org/press-releases/decarbonizing-americas-buildings-sep-2023/
Californie	Interdiction des fournaises et des chauffe-eau fonctionnant au gaz d'ici 2030. En Californie, les habitations seront tenues d'installer des systèmes sans émissions, tels que des systèmes de chauffage électriques. La politique ne s'applique qu'aux nouveaux équipements. Les propriétaires de maisons et de bâtiments qui souhaitent remplacer des fournaises ou des chauffe-eau hors d'usage ne pourront choisir que des appareils écologiques et électriques à partir de 2030.		◆		◆	Interdiction d'installer des systèmes de chauffage aux combustibles fossiles	◆	◆			◆	◆		2030	2030		https://www.npr.org/2022/09/23/1124511549/california-plans-to-phase-out-new-gas-heaters-by-2030
Massachusetts	Le département des services publics du Massachusetts a publié un cadre réglementaire visant à réduire la dépendance au gaz pour le chauffage. Les services publics de gaz sont tenus de présenter des plans de conformité climatique tous les cinq ans, à compter de 2025. Ces plans détailleront leurs stratégies de transition vers l'énergie non carbonée et exploreront des solutions alternatives aux projets d'expansion.	◆				Interdiction d'utiliser du gaz naturel pour le chauffage	◆	◆			◆	◆	◆	2025			https://insideclimatenews.org/news/07122023/massachusetts-natural-gas-ruling/
New York	Loi exigeant que les systèmes de chauffage et de cuisson soient entièrement électriques dans les nouveaux bâtiments de moins de sept étages d'ici 2026. Il en sera de même, en 2029, pour les bâtiments plus hauts (quelques exemptions seront faites pour les usines de fabrication, les restaurants, les hôpitaux et même les lave-autos). Remarque : Initialement, il était également proposé d'interdire l'installation d'équipements de chauffage à base de combustibles fossiles dans les bâtiments existants (à partir du 1er janvier 2030 pour les bâtiments de plus de trois étages et à partir du 1er janvier 2035 pour les bâtiments commerciaux), mais ces clauses n'ont pas été intégrées dans la loi.	◆				Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage	◆		◆	◆	◆	◆	◆	01-01-2026 01-01-2029			https://nyassembly.gov/2023budget/2023bills/enacted/A3006c.pdf
Virginie	Loi renforçant et modernisant les règles d'efficacité énergétique. La SB 737 élargit la définition de l'efficacité pour inclure l'électrification, bien que l'électrification de tout processus ou activité alimenté principalement par le gaz naturel soit exclue.	◆				Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage	◆	◆	◆	◆		◆	◆	05-04-2024		https://lis.virginia.gov/cgi-bin/legp604.exe?241+ful+CHAP0607+pdf	https://lis.virginia.gov/cgi-bin/legp604.exe?241+sum+SB737
Washington, DC	Tous les nouveaux bâtiments et toutes les rénovations importantes doivent être sans émissions. Cela s'applique à tous les bâtiments commerciaux, toutes les copropriétés et tous les immeubles d'appartements, ainsi qu'à toutes les maisons unifamiliales de plus de trois étages, à l'exception de leur système d'alimentation de secours.				◆	Interdiction d'utiliser du gaz naturel pour le chauffage	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	01-01-2027		https://code.dccouncil.gov/us/dc/council/laws/24-177	https://www.npr.org/local/205/2022/07/14/1111541753/d-c-moves-to-ban-natural-gas-in-most-new-buildings-aiming-for-carbon-neutrality
Washington	Interdiction des appareils au gaz pour le chauffage des locaux et de l'eau dans les nouveaux bâtiments (commerciaux et multifamiliaux de quatre étages ou plus).		◆			Interdiction d'installer des systèmes aux combustibles fossiles	◆				◆	◆	◆	01-07-2023		https://sbcc.wa.gov/sites/default/files/2022-01/WSR_22_02_076_Full_WSEC_C_CB102.pdf	https://www.energyindepth.org/washington-states-shortcut-to-ban-natural-gas/
Autres efforts de décarbonation des bâtiments aux États-Unis	104 municipalités : 100 administrations dotées de politiques, quatre politiques étatiques. Les politiques étatiques de l'Oregon et du Vermont sont en cours d'élaboration.	◆	◆	◆	◆	Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage											https://buildingdecarb.org/web-ordinances
Municipalités																	
10 municipalités du Massachusetts (dont Boston)	Projet pilote pour l'interdiction des raccordements aux combustibles fossiles dans les nouveaux bâtiments et les projets de rénovations importantes dans 10 municipalités. Les municipalités qui ont atteint l'objectif de 10 % de logements abordables fixé par l'État peuvent se qualifier ; les exigences ne s'appliqueront pas aux établissements de soins de santé et aux laboratoires scientifiques.	◆				Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	10-08-2022			https://www.wbur.org/news/2022/07/22/massachusetts-climate-bill-baker-desk https://www.wbur.org/news/2022/08/16/boston-ban-fossil-fuels-new-buildings
76 municipalités en Californie (dont San Francisco et Los Angeles, et Berkeley – la première aux États-Unis)	Généralement, interdiction du gaz dans les nouveaux bâtiments, avec des variations pour ce qui est des appareils de cuisson et de la taille du bâtiment.	◆				Interdiction de se raccorder au réseau gazier	◆				◆	◆	◆	Première approbation de l'interdiction de la CA en février 2019, et dernière en janvier 2023, avec un certain nombre de mesures déjà mises en œuvre			Détails des mesures d'interdiction pour les 74 villes : https://www.sierraclub.org/articles/2021/07/californias-cities-lead-way-pollution-free-homes-and-buildings https://www.theguardian.com/environment/2019/jul/23/berkeley-natural-gas-ban-environment https://www.npr.org/2022/09/23/1124511549/california-plans-to-phase-out-new-gas-heaters-by-2030
Aspen, Colorado	Installation requise de thermopompes pour tous les nouveaux systèmes de climatisation des nouveaux bâtiments résidentiels (cela n'a pas d'impact direct sur les équipements de chauffage, mais peut avoir un impact indirect sur l'utilisation des combustibles fossiles pour le chauffage).		◆			Réglementation des systèmes de climatisation	◆					◆		01-04-2023		https://www.kunc.org/news/2023-02-02/updates-to-spens-residential-building-code-aim-for-more-climate-friendly-housing	https://legistarweb-production.s3.amazonaws.com/uploads/attachment/pd/1745023/OrdinanceNo.1_Building_Codes_Final_Draft.pdf

Compétence	Description de la réglementation mise en place pour décarboner le chauffage des bâtiments	Mécanisme				Bâtiments neufs et existants		Source énergétique			Secteur(s)		Date d'approbation	Date de mise en œuvre / Date cible d'élimination progressive	Loi ou règlement	Bibliographie	
		Source énergétique	Type d'exigence Équipement	Performance énergétique	Émissions de GES	Description	Neufs	Existants	Mazout	Propane	Gaz naturel	Résidentiel	Commercial / institutionnel				
Denver, Colorado	Remplacement des équipements de chauffage au gaz des locaux et de l'eau, à la fin de leur durée d'utilisation, par un système électrique. Cela s'applique à tous les bâtiments commerciaux et multifamiliaux existants, quelle que soit la taille du bâtiment.		◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage au gaz naturel		◆			◆	◆	◆	01-03-2023		https://library.municode.com/co/denver/codes/code_of_ordinances?nodeId=TTIIBREMUOCO_CH10BUB_URF_ARTIIBUFICO_S10	https://www.denvergov.org/Government/Agencies-Departments-Offices/Agencies-Departments-Offices/Directory/Climate-Action-Sustainability-Resiliency/High-Performance-Buildings-and-
Boston, MA	Établissement de normes de performance en matière d'émissions pour les grands bâtiments existants, qui diminueront au fil du temps jusqu'à zéro émission d'ici 2050.				◆	Seuil maximal d'émissions de CO2/pi2/an	◆	◆	◆	◆	◆	(uniquement les IRLM)	◆	2021	2025	https://www.boston.gov/sites/default/files/file/2021/12/Final%20Amended%20Docket%200775%20BERDO%202021.pdf	https://www.boston.gov/departments/environment/building-emissions-reduction-and-disclosure
Ithaca, NY	Élimination progressive des systèmes au gaz dans tous les nouveaux bâtiments et dans tous les bâtiments existants.	◆				Interdiction de se connecter au réseau de gaz	◆	◆			◆	◆	◆		2030		https://cleantechnica.com/2022/01/21/natural-gas-becomes-important-battleground-in-transition-from-fossil-fuels/ https://www.utilitydive.com/news/inside-ithacas-new-gas-ban/
New York, NY	Restrictions de l'utilisation des combustibles fossiles dans les bâtiments résidentiels et commerciaux nouvellement construits par l'introduction progressive de limites d'émissions strictes par le biais de la loi locale 97, adoptée en 2019. L'interdiction commence en 2024 pour les bâtiments de moins de sept étages, et à la mi-2027 pour les bâtiments plus hauts, avec des échéances modifiées pour les logements abordables (respectivement en 2026 et en 2028).				◆	Seuil maximal d'émissions de CO2/pi2/an	◆		◆	◆	◆	◆	◆		01-01-2024	https://www.nyc.gov/assets/buildings/local_laws/ll97of2019.pdf	https://www.urbangreencouncil.org/wp-content/uploads/2023/01/L1154-Factsheet_1_5.2023.pdf https://www.nyc.gov/site/buildings/codes/greenhouse-gas-emission-reporting.page
Salt Lake City, UT	Toutes les nouvelles constructions et toutes les rénovations importantes de bâtiments appartenant à la ville et contrôlés par elle, d'une superficie supérieure à 10 000 pieds carrés, doivent être sans émissions.				◆	Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	08-01-2013		http://www.slcinfobase.com/PPAREQ/III/WordDocuments/netzeroenergybuildings.htm	
Seattle, WA	Le Code de l'énergie de Seattle interdit l'utilisation du chauffage des locaux par des combustibles fossiles et du chauffage de l'eau dans les nouveaux bâtiments résidentiels, multifamiliaux et commerciaux. Il faut également éliminer les résistances électriques de la plupart des systèmes de chauffage de l'eau et de chauffage des locaux dans les nouvelles constructions et les modifications importantes, ainsi que dans la plupart des remplacements d'équipement.	◆		◆		Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage	◆		◆	◆	◆	◆	◆		01-01-2022		https://www.seattle.gov/sdc/codes/codes-we-enforce-la-2/energy-code#2018seattleenergycode
	Norme sur le rendement des bâtiments en matière d'émissions, exigeant que les bâtiments existants respectent les objectifs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.															https://seattle.legistar.com/ViewReport.aspx?M=R&N=Text&GID=393&ID=5583747&GUID=96EB0FE-D-7F5A-44FD-AEFE-035BA0D07589&Title=Legislation+Text	
	Les bâtiments qui ne respectent pas les objectifs seraient assujettis à des pénalités. Tous les bâtiments assujettis atteindront l'intensité zéro émission nette d'ici 2045, à l'exception des logements multifamiliaux qui auront jusqu'en 2050 pour atteindre la norme zéro.				◆	Seuil maximal d'émissions de CO2/pi2/an		◆	◆	◆	◆		◆	13-12-2023	01-10-2027		https://www.seattle.gov/environment/climate-change/buildings-and-energy/building-emissions-performance-standard
International																	
Allemagne	65 % d'énergie renouvelable dans le chauffage des bâtiments neufs et existants, ce qui signifie qu'il n'y a pas de système de chauffage autonome à combustible fossile. Réduire stratégiquement le nombre de pipelines de distribution de gaz en fonction de l'âge et des coûts d'entretien des pipelines, pour aboutir à des quartiers sans gaz.	◆	◆			- Obligation d'utiliser des énergies renouvelables, en respectant un % minimum - Réduction stratégique du nombre de pipelines de distribution de gaz - Subventions pour la transition vers des systèmes de chauffage à faibles émissions	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		2026 dans les petits quartiers, 2028 dans les grands.		https://www.theglobeandmail.com/business/industry-news/energy-and-resources/article-german-parliament-passes-law-to-phase-out-gas-and-oil-heating/
Australie	1er janvier 2024 : interdiction de raccorder les nouveaux bâtiments résidentiels et gouvernementaux construits à Victoria au réseau de gaz.	◆				Interdiction de se connecter au réseau de gaz	◆				◆	◆			01-01-2024		https://www.abc.net.au/news/2023-07-29/victoria-gas-ban/
Autriche	Interdiction des nouveaux systèmes de chauffage au mazout et au charbon et (cette réglementation n'est pas encore adoptée) interdiction des nouvelles chaudières à gaz d'ici 2023, remplacement des anciens systèmes de chauffage aux combustibles fossiles à partir de 2025 et élimination définitive des systèmes de chauffage au gaz d'ici 2040. Projet visant à interdire les chaudières au mazout et au charbon dans les bâtiments existants.		◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage aux combustibles fossiles	◆	◆	◆		◆	◆			2020		https://www.euractiv.com/section/energy-environment/news/germany-bans-oil-gas-boilers-from-2023/
Danemark	Interdiction des chaudières au mazout dans les nouvelles habitations en 2013 et interdiction de remplacer les chaudières au mazout dans les bâtiments existants en 2016, avec nombre limité d'exceptions. Depuis 2013, le gouvernement a également interdit le raccordement au réseau de gaz des nouvelles habitations. Une taxe carbone sur le chauffage au mazout et au gaz est également en place depuis 1992 et a augmenté depuis.	◆	◆			- Interdiction d'installer des systèmes au mazout - Interdiction de se connecter au réseau de gaz	◆	◆	◆		◆	◆			01-01-2013		https://www.iea.org/reports/energy-efficiency-2023
Flandre, Belgique	2022 : Interdiction d'installer des chaudières au mazout dans les bâtiments existants, mais au niveau national, le gaz et le mazout commenceront à être éliminés progressivement à partir de 2030. 2021 : Raccordement au réseau de gaz pour les nouvelles constructions importantes, et extension à tous les nouveaux bâtiments à partir de 2025.	◆	◆			- Interdiction d'installer des systèmes aux combustibles fossiles - Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage - Réduction stratégique du nombre de pipelines de distribution de gaz	◆	◆	◆		◆	◆	◆		2022		https://www.belganewsagency.eu/flanders-advance

Compétence	Description de la réglementation mise en place pour décarboner le chauffage des bâtiments	Mécanisme				Bâtiments neufs et existants			Source énergétique			Secteur(s)		Date d' approbation	Date de mise en œuvre / Date cible d'élimination progressive	Loi ou règlement	Bibliographie	
		Type d'exigence				Description	Neufs	Existants	Mazout	Propane	Gaz naturel	Résidentiel	Commercial / institutionnel					
		Source énergétique	Équipement	Performance énergétique	Émissions de GES													
France	1er juillet 2021 : Pas de chauffage au gaz pour les nouvelles habitations unifamiliales. L'interdiction s'étendra aux immeubles multifamiliaux en 2024. 1er juillet 2022 : Interdiction des nouveaux systèmes de chauffage au mazout pour les nouvelles constructions et les habitations existantes. 2030 : Interdiction des systèmes de chauffage au mazout. Simultanément, des seuils maximaux d'émissions de gaz à effet de serre ont été fixés.	◆			◆	- Interdiction d'installer des combustibles fossiles pour le chauffage - Seuil maximal d'émissions de CO2/m2/an	◆	◆	◆		◆	◆			01-01-2022			https://www.batiactu.com/edito/re2020-va-enteriner-disparition-progressive-logements-60709.php https://particuliers.engie.fr/depannages-services/conseils-equipements-chauffage/conseils-chaudiere/decree-fin-chaudieres-fioul.html#:~:text=Le%20d%C3%A9cret%20relatif%20%C3%A0%20l%20de%20300%20gCO2eq%2FkWh%20PCL
Irlande	Installation de chaudières au gaz ou au mazout proscrite dans les bâtiments résidentiels neufs (2023) et existants (2025).		◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage aux combustibles fossiles	◆	◆	◆		◆	◆			2023 2025			https://www.irishtimes.com/politics/nireachtas/2023/02/14/fossil-fuel-boilers-will-be-fully-phased-out-of-new-dwellings-by-the-end-of-2024-committee-told/#:~:from=homepage
Italie	60 % de l'énergie utilisée dans les bâtiments est renouvelable.	◆				- Obligation d'utiliser des énergies renouvelables, en respectant un % minimum - Réduction stratégique du nombre de pipelines de distribution de gaz - Subventions pour la transition vers des systèmes de chauffage à faibles émissions	◆		◆	◆	◆	◆	◆		01-06-2022			https://www.ehpa.org/wp-content/uploads/2022/12/Fossil-fuel-phase-out-map-for-website-1000-%C3%97-700-px-1.png
Luxembourg	Pas de gaz naturel dans les nouveaux bâtiments résidentiels.	◆				Interdiction de se connecter au réseau de gaz					◆	◆			01-01-2023			https://www.ehpa.org/wp-content/uploads/2022/12/Fossil-fuel-phase-out-map-for-website-1000-%C3%97-700-px-1.png
Pays-Bas	Pas de chaudières aux combustibles fossiles dans les nouveaux bâtiments à partir de 2022 (les systèmes hybrides avec thermopompes sont autorisés). Réduire stratégiquement le nombre de pipelines de distribution de gaz en fonction de l'usure et des coûts d'entretien des pipelines, pour aboutir à des quartiers sans gaz. L'interdiction de raccorder les nouvelles habitations et les petits bâtiments commerciaux au réseau de gaz a été adoptée en juin 2018. Grâce à la contribution financière du gouvernement national, 66 municipalités du pays participent au programme Natural Gas-Free Neighborhoods depuis 2018.	◆	◆			- Interdiction d'installer des systèmes aux combustibles fossiles - Réduction stratégique du nombre de pipelines de distribution de gaz - Interdiction de se raccorder au réseau de gaz	◆		◆	◆	◆	◆	◆		01-01-2022			https://www.euractiv.com/section/energy-environment/news/netherlands-to-ban-fossil-heating-by-2026-make-heat-pumps-mandatory/ https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/aardgasvrije-wijken/deelnemende-gemeenten-aardgasvrij-maken https://www.global-climate-science.org/markets/nl/
Norvège	2017 : Interdiction des chaudières aux combustibles fossiles dans les nouveaux bâtiments. 2020 : Interdiction des chaudières aux combustibles fossiles dans les bâtiments neufs et existants. À partir de 2003, augmentation de la taxation des combustibles fossiles pour le chauffage et subventions pour les thermopompes résidentielles.	◆	◆			Interdiction d'installer des systèmes de chauffage aux combustibles fossiles	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		2017 : Installation de systèmes de chauffage à base de combustibles fossiles 2020 : Utilisation du mazout pour le chauffage			https://www.reuters.com/article/us-climate-change-norway-idUSKBN1961VL https://www.iea.org/reports/norway-2022/executive-summary https://static.agora-energie-wende.de/fileadmin/Success_Stories/BP/BP_NO_Decarb-heating-bldgs/A_E_237_Succ_Stor_BP_Norway_decarbon-heating_WER.pdf
Royaume-Uni	Pas de gaz naturel dans les nouveaux bâtiments résidentiels.	◆				Interdiction de se connecter au réseau de gaz	◆				◆	◆			2025			https://www.britishtgas.co.uk/the-source/greener-living/gas-boilers-ban-2025.html
Union Européenne	L'Union européenne (UE) est en train de réviser sa directive sur l'efficacité énergétique des appareils électroménagers, Écoconception, et elle a été largement discutée, pour élever la norme d'efficacité minimale des appareils de chauffage à 115%. Si elle est adoptée, cette mesure s'appliquera à tous les pays d'ici 2029, mettant ainsi fin à la vente de chaudières fonctionnant aux combustibles fossiles dans l'ensemble de l' UE.			◆		- Efforts pour réglementer la performance énergétique - Interdiction d'installer des systèmes de chauffage aux combustibles fossiles	◆		◆	◆	◆							https://ecostandard.org/news_events/the-eu-could-take-a-step-towards-its-2050-climate-target-if-new-ecodesign-rules-phase-out-sales-of-fossil-fuel-boilers/
Zürich, Suisse	Pas de chauffage au gaz ou au mazout dans les nouveaux bâtiments après 2025, et extension aux bâtiments existants d'ici 2035.	◆				Interdiction d'utiliser des combustibles fossiles pour le chauffage	◆	◆	◆		◆	◆	◆		2025 2035			https://www.swissinfo.ch/eng/zurich-voters-approve-ban-on-oil-and-gas-heaters/47140666